

## HAUTE FIDÉLITÉ PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES HAUTS-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Déclarée en Préfecture de l'Oise sous le numéro W601002842  
Siège social : 8 avenue de Bourgogne 60000 Beauvais

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

Le jeudi 26 février 2026 à 10h00, les membres de l'association HAUTE FIDÉLITÉ, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de l'Oise et publiée au journal officiel le 19 mars 2005, identifiée au RNA sous le numéro W601002842, n° SIRET 482 002 177 00012, dont le siège social est sis au 8 avenue de Bourgogne à Beauvais (60000), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en visio-conférence, sur convocation faite par le Conseil d'administration, selon courriel simple adressé le 12 février 2026 à chaque membre.

\*\*\*

#### Sont présents avec voix délibérative : 21 adhérents

|                                    |           |           |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| 4 Écluses                          | DELBECQ   | Aurélien  |
| ART POINT M / NAME Festival        | TROUSSIER | Gaël      |
| ASCA / L'Ouvre Boîte               | MONVILLE  | Alex      |
| B.I.C (La)                         | QUIGUER   | Kenneth   |
| Ba Zique                           | DA COSTA  | Elizabeth |
| Biscuiterie (La)                   | LELIÈVRE  | Xavier    |
| Campus des Musiques Actuelles (Le) | ADAM      | Arnaud    |
| Carillon                           | CHALARD   | Maud      |
| Caves à Musiques de Tergnier (Les) | POULAIN   | Cécile    |
| Couveuse (La)                      | MONVILLE  | Alex      |
| Dynamo                             | BAILLEUX  | Camille   |
| EF2M                               | LEMPEREUR | Loïc      |
| En Nord Massif                     | ALBA      | Julien    |
| In Illo Tempore                    | MARHEM    | Antoine   |
| Jazz En Nord                       | LEGRAND   | Thierry   |
| Manufacture (La)                   | TADISCO   | Virginie  |
| Passe-Muraille (Le)                | BRUNELLE  | Céline    |
| Radio Plus                         | MAILLE    | Julien    |
| Utopie Volante                     | HUMBERT   | Alexandra |
| ATTACAFA                           | ROUX      | Éloïse    |
| BA ZIQUE                           | DA COSTA  | Elizabeth |

#### Sont représentées avec voix délibératives : 11 adhérents

|                                  |              |               |
|----------------------------------|--------------|---------------|
| Autour des Rythmes Actuels       | D'HAUSSY     | Marc          |
| Grand Mix (Le)                   | VANDERHEAGEN | Élise         |
| Cave aux poètes (La)             | BONAMOUR     | Chloé         |
| Lune des Pirates (La)            | GRILLON      | Antoine       |
| Muzzix                           | MALET        | Anaïs         |
| Maison des Arts et de la Culture | BARRÉ        | Cédric        |
| Nuits secrètes (Les)             | HUFFORD      | Martial       |
| Road Studio                      | MATHIEU      | Benjamin      |
| Rock en Stock                    | MALFROY      | Thierry       |
| Urban Boat                       | BALADJAN     | Alexia        |
| Productions du Jardin            | RÉVILLON     | Jean-Baptiste |

**L'Assemblée réunissant 32 membres présents ou représentés sur les 91 membres composant l'association. L'assemblée peut donc prendre part au vote, conformément à l'article 7.2 des statuts.**

- Johann Schulz, le Directeur, rappelle que l'Assemblée était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
  - **Présentation des nouveaux statuts, règlement intérieur et nouvelle grille d'adhésion**
  - **Vote des résolutions**

\*\*\*

- Johann SCHULZ, Directeur du Pôle régional rappelle :
  - Qu'une première Assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 09 février 2026
  - Que le quorum n'ayant pas été atteint à 4 membres près, le vote n'a pu avoir lieu
  - Que conformément aux statuts, une nouvelle assemblée générale extraordinaire devait se tenir dans un délai de 15 jours suivant la première AGE
- Johann SCHULZ rappelle ce qui a conduit à mener un DLA et un appui conseil RH et en quoi consistait les différentes missions qui ont été menées par le cabinet JL2C, à savoir : questionner l'évolution de la gouvernance du pôle, ses missions, et son modèle économique
- Johann SCHULZ présente les principales évolutions qui ont été proposées à l'issue des travaux du DLA et de l'appui conseil, et qui se traduisent dans les propositions de statuts et de règlement intérieur soumis au vote, à savoir :
  - Un pôle musique, et plus seulement musiques actuelles
  - Les personnes physiques peuvent adhérer, avec la création d'un collège « membres associés »
  - L'évolution du collège « diffusion » en collège « musique live », intégrant la production live et la création d'un collège musique enregistrée, ce qui implique la disparition du collège « création-production »
  - Le collège « formation-transmission » intègre dorénavant les médias
  - La création d'un collège salariés
  - Un collège « territoires » intégrant 8 bassins de vie au lieu des 5 départements
  - La création de 5 groupes missions régaliens (vie associative, ressources humaines, ressources financières, communication et plaidoyer) répartis entre les membres du bureau et les salarié.es
  - La création d'une nouvelle tranche d'adhésion pour les budgets au-delà d'1 million d'euros
  - L'évolution des groupes de travail en groupe « projets et coopération » au nombre de 7, pouvant évoluer sur décision du Conseil d'administration
- Johann SCHULZ présente le nouveau schéma de gouvernance, la nouvelle grille d'adhésion, le calendrier de la vie associative.

#### Précision avant le vote :

Le conseil d'administration réuni le jeudi 12 février a pris acte des différents échanges et des points de vigilance qui ont été soulevés lors de la première assemblée générale du 9 février.

En conséquence, le conseil d'administration, propose aux adhérent.es présent.es de ne pas voter l'article 1 sur l'inclusion de l'ensemble des musiques (de répertoire, classiques...) dans le périmètre du pôle. Il est proposé en revanche d'inscrire cette possible évolution dans les futurs travaux du pôle, de prendre attache avec les organisations de référence (La Fevis, Futurs Composés), afin de faire plus amples connaissances et d'étudier les convergences possibles. Cet enjeu a été identifié comme stratégique pour le pôle dans un contexte de contraction des financements publics, en ce qu'il engage une réflexion de fond sur l'évolution de son modèle économique, la consolidation des solidarités entre acteur.ices, et la construction d'un dialogue renouvelé à l'épreuve de frontières esthétiques et professionnelles de plus en plus poreuses.

## **VOTE DES RÉOLUTIONS**

30 personnes ont participé au vote, 1 d'entre elle a dû partir avant le vote des résolutions.

- **Résolution 1** : Approbation de l'ensemble des articles des nouveaux statuts (articles 1, 2, 3, 4, 12 et autres articles inchangés sur le fond)
  - **Article 1 – Dénomination**
    - Le **non (78%)** l'emporte sur le oui (22%)
    - Oui : 6
    - Non : 21
    - Ne se prononce pas : 3

**Le pôle Haute-Fidélité reste un pôle dédié aux musiques actuelles. En conséquence, les articles suivants sont modifiés en conséquence.**
  - **Article 2 – Objet**
    - Le **oui (54%)** l'emporte sur le non (46%)
    - Oui : 15
    - Non : 13
    - Ne se prononce pas : 2
  - **Article 3 – Principes d'action**
    - Le **oui (93%)** l'emporte sur le non (7%)
    - Oui : 26
    - Non : 2
    - Ne se prononce pas : 2
  - **Article 4 : But**
    - Le **oui (93%)** l'emporte sur le non (7%)
    - Oui : 26
    - Non : 2
    - Ne se prononce pas : 2
  - **Article 7 : Membres**
    - Le **oui (86%)** l'emporte sur le non (14%)
    - Oui : 25
    - Non : 4
    - Ne se prononce pas : 1
  - **Article 12 : Gouvernance**
    - Le **oui (97%)** l'emporte sur le non (3%)
    - Oui : 28
    - Non : 1
    - Ne se prononce pas : 1
  - **Autres articles**
    - Le **oui (97%)** l'emporte sur le non (3%)
    - Oui : 28
    - Non : 1
    - Ne se prononce pas : 1
- **Résolution 2** :
  - Règlement intérieur (incluant la nouvelle grille d'adhésion)
    - Le **oui (96%)** l'emporte sur le non (4%)
    - Oui : 26
    - Non : 1
    - Ne se prononce pas : 3

**Résolution 1** : les nouveaux statuts sont adoptés à l'exception de l'article 1- dénomination (retour à l'article original)

**Résolution 2** : le nouveau règlement intérieur est adopté

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Alex MONVILLE clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Xavier COLLIN et Alex MONVILLE, Co-Présidents.

Fait à Lille, le 26 février 2026.

Xavier COLLIN  
Co-Président



Alex MONVILLE  
Co-Président

